

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <hr/> <b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b>  Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 26 Pour            26 Contre        / Abstention   /  Date de convocation : 28/01/2026  Date de publication : 06/02/2026	<p>L'an deux mille vingt six          Le 03 février à 19 h 00          Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire</p> <p>Etaient présents :</p> <p><b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MINGEON BOCH Nadia, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, ROCHE Romain, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b></p> <p>Excusés :</p> <p><b>BELTRAMI Henri</b> (pouvoir à MONTMAYEUR Myriam), <b>BUTHOD-RUFFIER Odile</b> (pouvoir à VILLIEN Michelle), <b>DE MISCAULT Isabelle, GENTIL Isabelle</b> (pouvoir à COURTOIS Michel), <b>MICHÉ Xavier</b> (pouvoir à GOSTOLI Michel), <b>TRESALLET Gilles</b> (pouvoir à BENOIT Nathalie)</p> <p>Absents :</p> <p><b>PELLICIER Guy, VALENTIN Benoit</b></p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>M. Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance</p>
--	---

Délibération n°2026-020

Objet : **Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et L.5211-20 ;

**Vu** la délibération n° CS 4-3-2025 du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) a approuvé la modification de ses statuts ;

**Vu** le projet de statuts modifiés transmis par le SDES ;

**Considérant** que le SDES a progressivement élargi ses compétences afin de répondre aux besoins des collectivités en matière d'énergie, de performance énergétique, de production d'énergies renouvelables et de mobilité électrique ;

**Considérant** que les statuts du SDES ont été modifiés afin de permettre notamment l'intégration des EPCI et le développement de nouveaux services à destination des collectivités adhérentes ;

**Considérant** que, conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, les communes membres doivent se prononcer sur ces modifications dans un délai de trois mois à compter de la notification.

Après en avoir exposé et délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### - DECIDE

Article 1 : **D'APPROUVER** les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES), tels qu'adoptés par le comité syndical en date du 5 novembre 2025.

Article 2 : **DE PRECISER** que ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Article 3 : **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : **DE TRANSMETTRE** la présente délibération au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie après son caractère exécutoire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :

Le maire  
Jean-Luc BOCH

